

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 20 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à LOUPIAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 14 Septembre 2023

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Laurence DUCOS, Patrick EXPERT, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Vincent JOINEAU, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée Laurence DOS SANTOS), Béatrice CARRUESCO (Pouvoir Michel GARAT), Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY (Pouvoir Françoise SABATIER QUEYREL), Bernard DRÉAU (Pouvoir Corinne LAULAN), Laëtitia FAUBET (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Alain GIROIRE (Pouvoir Jean-Marc PELLETANT), Pierre LAHITEAU (Pouvoir Sylvie PORTA), Michel LATAPY, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Frédéric PEDURAND, Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Christiane CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PORTA

N°	DELIBERATIONS	Vote
1	<p>D2023-153 : DECLASSEMENT DU 17 RUE DE L'OEUILLE A CADILLAC-SUR-GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la désaffectation du bien situé au 17 rue de l'oeuille à Cadillac-sur-Garonne</p> <p>APPROUVE le déclassement dudit bien</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 36 Contre : 1 Laurence DUCOS</p> <p>Abstention : 3 André MASSIEU Patricia PEIGNEY Aline TEYCHENEY</p>
2	<p>D2023-154 : VENTE DU BATIMENT 15-17 RUE DE L'OEUILLE A CADILLAC-SUR-GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la vente de l'immeuble situé au 15-17 rue de l'oeuille au prix de 430 500 € à M. Pierre DURAN CAMPANA représenté par la SCI DUNE</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 36 Contre : 1 Laurence DUCOS</p> <p>Abstention : 3 André MASSIEU Patricia PEIGNEY Aline TEYCHENEY</p>

D2023-155 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLECT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE la nouvelle composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suivante :

COMMUNES	REPRESENTANTS
ARBANATS	Aline TEYCHENEY
BARSAC	Dominique CAVAILLOLS Michel GARAT
BEGUEY	Rodolphe YUNG
BUDOS	Didier CHARLOT
CADILLAC-SUR-GARONNE	Jocelyn DORÉ Bernard DREAU Corine LAULAN
CARDAN	Denis REYNE
CERONS	Thierry ALLAR Maguy PEYRONNIN Jean-Patrick SOULÉ
DONZAC	Alain QUEYRENS
ESCOUSSANS	Laurence DOS SANTOS
GABAR NAC	André MASSIEU
GUILLOS	Mylène DOREAU
ILLATS	Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY
LANDIRAS	Jean-Marc PELLETANT Line BARADUC Bruno TRENIT
LAROQUE	René GAVELLO
LESTIAC-SUR-GARONNE	Daniel BOUCHET
LOUPIAC	Patrick EXPERT
MONPRIMBLANC	Hervé DAVID
OMET	Jean-François DAL' CIN
PAILLET	Jérôme GAUTHIER
PODENSAC	Jean-Marc DEPUYDT Maryse FORTINON Grégory LEBARBIER Bernard MATEILLE
PORTETS	Didier CAZIMAJOU Jean-Claude PEREZ Thierry RENAUD
PREIGNAC	Bernard DANAY Thomas FILLIATRE Daniel LABADIE
PUJOLS SUR CIRON	Dominique CLAVIER
RIONS	Loïc DURANTON Vincent JOINEAU
SAINTE-CROIX-DU-MONT	Michel LATAPY
SAINTE MICHEL DE RIEUFRET	Jean-Bernard PAPIN
VIRELADE	Laëtitia FAUBET

3

UNANIMITÉ

D2023-156 : CONVENTION AVEC LA REGION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SRDEII ET AUX AIDES AUX ENTREPRISES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE les 4 axes de la stratégie de développement économique communautaire listés dans la délibération ;

4

APPROUVE les dispositions de la convention entre la région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Convergence Garonne relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, annexées à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention et à son exécution.

UNANIMITÉ

5	<p>D2023-157 : RAPPORT 2022 SUR LA SPL TRIGIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE de la présentation du rapport de la SPL TriGironde au titre de l'exercice 2022</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 37 Contre : 3 Béatrice CARRUESCO Michel GARAT André MASSIEU</p> <p>Abstention : 0</p>
6	<p>D2023-158 : ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION DU PREMIER SEMESTRE 2023 AU GIP CLIC SUD GIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement de la subvention du premier semestre 2023 du CLIC Sud Gironde au Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 14 231 €.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
7	<p>D2023-159 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRAVAUX DU CAFE DE LA LIBERTE A PAILLET</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement de la somme de 1 214 € au Café de la Liberté au titre des frais engagés par le restaurant.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
8	<p>D2023-160 : ENGAGEMENT D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE PROSPECTIF SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'engagement d'un diagnostic agricole prospectif sur le territoire de la CDC en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager et signer toutes démarches administratives et financières correspondantes ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions afférentes auprès du Département de la Gironde ;</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 dans le cadre de l'APCP liée au PLUi.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 38 Contre : 1 André MASSIEU</p> <p>Abstention : 1 Denis PERNIN</p>
9	<p>D2023-161 : DON DE DOCUMENT AU GROUPE SCOLAIRE DE PODENSAC</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le don des documents au groupe scolaire de Podensac permettant la création d'une bibliothèque d'école (78 magazines et 214 livres (albums, documentaires et romans jeunesse))</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de don correspondante dont le projet figure en annexe.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
10	<p>D2023-162 : ADHESION AU RESEAU CHAINON</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE l'adhésion au réseau CHAINON pour l'année 2023 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à inscrire les budgets nécessaires à la cotisation d'un montant de 300€.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
11	<p>D2023-163 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCAION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - PROGRAMME AU FIL DE L'EAU 2023-2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participations auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, de l'IDDAC, de l'OARA et des Ecoles participantes à l'opération selon le plan de financement tel que présenté :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à percevoir les participations des écoles et structures participantes ainsi que les subventions ou dons nécessaires au financement du projet ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

12	<p>D2023-164 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA MAIRIE DE PORTETS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024 A L'ESPACE CULTUREL DE LA FORGE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'entente intercommunale 2023 2024 tel qu'annexée à la présente délibération ;</p> <p>DESIGNE, pour siéger à la conférence de l'entente au titre de la communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jérôme GAUTHIER - Madame Corinne LAULAN - Monsieur Jean-Marc DEPUYDT <p>DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.</p>	UNANIMITÉ														
13	<p>D2023-165 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DISPOSITIF ECOLE MULTISPORTS ET SPORTS VACANCES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le tableau des communes retenues dans le cadre du dispositifs Écoles Multisports » au sein des accueils périscolaires des communes ;</p> <table border="1" data-bbox="363 669 1179 898"> <thead> <tr> <th colspan="2">Tableau des communes retenues - dispositif « École Multisports »</th> </tr> <tr> <th>Nom de la commune</th> <th>Jour(s) de fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOUPIAC</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>BEGUEY</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>CADILLAC-SUR-GARONNE</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>ILLATS</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>OPTION 5^{ème} INTERVENTION</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>APPROUVE le projet de convention entre la CDC et les communes retenues dans le cadre du dispositifs « Ecoles Multisports »</p> <p>APPROUVE le dépôt des dossiers de demandes de subventions au conseil départemental pour la mise e, place des dispositifs « Ecoles Multisports » et « Sports Vacances » ;</p> <p>APPROUVE les plans de financement</p>	Tableau des communes retenues - dispositif « École Multisports »		Nom de la commune	Jour(s) de fonctionnement	LOUPIAC	1	BEGUEY	1	CADILLAC-SUR-GARONNE	1	ILLATS	1	OPTION 5 ^{ème} INTERVENTION	1	UNANIMITÉ
Tableau des communes retenues - dispositif « École Multisports »																
Nom de la commune	Jour(s) de fonctionnement															
LOUPIAC	1															
BEGUEY	1															
CADILLAC-SUR-GARONNE	1															
ILLATS	1															
OPTION 5 ^{ème} INTERVENTION	1															
14	<p>D2023-166 : CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE -DEUX-MERS (OTEM)</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention présentée en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE le dépôt des dossiers de candidature d'Entre-deux-Mers Tourisme, pour les actions mutualisées avec la CDC Convergence Garonne et l'Office de tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac, auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du CoTL et du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'ACTT sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement touristique en respectant nos spécificités territoriales, - Valoriser les savoir-faire locaux et favoriser une consommation locale, - Faire de l'Arrière-Pays Bordelais un territoire de mobilités douces, - Faire de l'Arrière-Pays Bordelais un territoire engagé et accessible à tous, - Ancrer sur le territoire l'animation et la coordination des services Entre-deux-Mers Tourisme, - Améliorer la performance économique des structures touristiques <p>APPROUVE le versement d'une contribution de 15 000 euros à l'Office de tourisme de l'entre deux mers pour l'année 2023.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.</p>	UNANIMITÉ														
15	<p>D2023-167 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE DE LA GESTION DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES INTEGREE AU SCHEMA COMMUNAUTAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de délégation (en annexe) pour la phase 1 des itinéraires du schéma communautaire inscrit au PDIPR sur le territoire de la CDC</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la convention de délégation.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 39 Contre : 1 André MASSIEU</p> <p>Abstention : 0</p>														

16	<p>D2023-168 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS ET MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition de modification du tableau des emplois comme indiquée ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE la proposition de modification de l'organigramme comme tel qu'annexé à la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 39 Contre : 1 Audrey RAYNAL</p> <p>Abstention : 0</p>
17	<p>D2023-169 : RECOURS A UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL GENERAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois renouvelable une fois pour le service accueil, dans les conditions ci-exposées</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
18	<p>D2023-170 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE CONFECTION DES REPAS POUR LE RESTAURANT DE L'ACCUEIL DE LOISRS DE CADILLAC-SUR-GARONNE ET DE RIONS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de confection de repas avec la société ALBERT RESTAURATION pour un montant estimé de 106 365,10 euros TTC sur la durée totale.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

<p>Procès-verbal du conseil communautaire du 26 juillet 2023</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 37 Contre : 0</p> <p>Abstention : 3 Didier CHARLOT Laurence DUCOS Audrey RAYNAL</p>
---	--

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H45

Fait à Podensac,
Le Président,

Signé électroniquement par : Jocelyne Garne
Date de signature : 21/09/2023
Qualité : Parapheur Président CAC Convergence Garonne




MISE EN LIGNE LE : 22 septembre 2023